

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 16 octobre 2024

DÉLIBÉRATION N° DCS2024-024

Objet : Budget « aménagement numérique » - Modification des crédits de paiements au sein des Autorisations de Programme « premier déploiement » (AP 2020-2025) et « sites isolés » (AP 2023-2026)

Le seize octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 10 octobre 2024

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 20

Nombre de délégués représentés : 6

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 20 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 86 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR

Délégués de la Région : Angela AVOND, Gilles BATTAIL

Délégués des EPCI : Philippe BAPTIST, Suzanne BARNET, Georges BENARD, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Didier FENOUILLET, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HÉLIE, Anne PARISY, Christian PEUTOT, Francis PLÉ, Christian ROBACHE, François VENNE

REPRESENTES :

Délégués des EPCI :

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Christian PEUTOT

Daniel DOMETZ a donné pouvoir à François VENNE

Pascal FOURNIER a donné pouvoir à Alain BOULLOT

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Suzanne BARNET

Michael ROUSSEAU a donné pouvoir à Maxence GILLE

Joël SURIER a donné pouvoir à Michel CHARIAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian ROBACHE

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L 5722-1 et suivants,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DSC2019-036A en date du 11 décembre 2019 de création de l'autorisation de programme 2020-2024,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DSC2023-027 en date du 6 décembre 2023 de modification et prolongation jusqu'en 2025 de l'autorisation de programme 2020-2024,

Vu la dernière modification de l'Autorisation de Programme 2020-2025, par délibération n°DCS2024-008 du Comité Syndical du 27 mars 2024,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DCS2022-022 en date du 7 décembre 2022 de création de l'autorisation de programme 2023-2026,

Vu la dernière modification de l'Autorisation de Programme 2023-2026, par délibération n°DCS2024-008 du Comité Syndical du 27 mars 2024,

Considérant qu'il convient de réviser les Autorisations de Programme pour adopter la Décision Modificative n°1 du budget annexe « aménagement numérique » pour 2024,

Considérant que le règlement financier de gestion en AP/CP précise, en son chapitre B II, que les AP/CP pourront être modifiées dans le cadre d'un Budget Supplémentaire ou d'une Décision Modificative,

Considérant que les programmes d'aménagement numérique sont assujettis à la TVA et font l'objet d'une gestion en crédits HT sur le budget annexe « aménagement numérique », à l'exception du programme de montée en débit qui n'est pas assujetti à la TVA et fait l'objet d'une gestion TTC au sein de ce budget,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 11 octobre 2024,

Vu le rapport n°DCS2024-024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (86 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE au titre de la Décision Modificative n°1 du budget annexe aménagement numérique 2024, l'ajustement des montants de Crédits de Paiement inscrits (CP 2024) et l'Autorisation de Programme, tel que mentionnés dans le tableau ci-dessous.

AP 2020-2025

	<2023	2023	2024			2025		
	Exécution	Exécution	CP Origine	Modification	CP modifié	CP origine	Modification	CP modifié
TOTAL AP PREMIER DEPLOIEMENT HT	89 544 743 €	20 929 788 €	16 479 554 €	700 000 €	17 179 554 €	6 085 210 €	-700 000 €	5 385 210 €
SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif	19 816 320 €	663 405,26 €	5 070 000 €	-900 000 €	4 170 000 €	2 693 408 €	264 857 €	2 958 265 €
SEMAFIBRE 2 Raccordements Finales	20 389 050 €	6 212 761,00 €	5 600 000 €	1 600 000 €	7 200 000 €	1 068 428 €	-964 857 €	103 571 €
SEMAFIBRE 3 (M1V2) affermage	49 339 374 €	14 053 621,28 €	5 809 553,58 €	0,00 €	5 809 553,58 €	2 323 374,82 €	0,00 €	2 323 375 €

AP 2023-2026

	2023		2024			2025	2026	
	CP	Exécution	CP origine	Modification	CP modifié	CP origine	CP origine	CP modifié
TOTAL AP SITES ISOLEES HT	1 500 000 €	1 079 771 €	5 765 000 €	-1 060 000 €	4 705 000 €	12 001 972 €	9 432 510 €	10 492 510 €
Deployment - Sites isolés	1 500 000,00 €	1 079 771,16 €	5 765 000,00 €	-1 060 000,00 €	4 705 000,00 €	12 001 971,59 €	9 432 510,25 €	10 492 510,25 €



Olivier LAVENKA
 Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 29 octobre 2024